

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
04/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 22

votants 24

OBJET

FONCIER

Cession d'une parcelle de
terrain communal à Monsieur
et Madame LEMOINE

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à vingt heures et quinze minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle
Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-
Claude RENAUX, Maire.*

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ,
Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER,
Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX,
Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme
GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme
CHATELAIN, Mme LEGRAND, M. BASTARD, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. COPPIER (pouvoir donné à Mme BRUXELLE)
- Mme SILVESTRE (pouvoir donné à Mme NOISELIET)
- Mme CRIMET
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme AUGUSTE
- Mme GUYOT

DELIBERATION N°8

OBJET : FONCIER – Cession d’une parcelle de terrain communal à Monsieur et Madame LEMOINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2241-1 et L 1311-12,

VU l'évaluation du bien effectuée auprès du pôle d'évaluation domaniale sur le site démarches simplifiées.fr, en date du 2 janvier 2025 à 8 €/m²,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide d'autoriser la cession de 52 m² de la parcelle AE 384 moyennant la somme de 8 €/m² soit 416 euros à Monsieur et Madame LEMOINE.

La vente relève du seul exercice de la propriété par la collectivité dans le cadre de la gestion de son patrimoine.

ARTICLE 2 : Les frais annexes de la cession (frais de notaire, ...) et les frais de géomètre resteront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 10 mars 2025 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

